

**DELIBERATION N° 92/109 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A LA REPARTITION DES AIDES DE L'ETAT
AU LOGEMENT (PROGRAMME 1992).**

SEANCE DU 1ER OCTOBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le premier octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE.
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Antoine GAMBINI à M. Emile MOCCHI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean JALPI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI
Mme Marie-Paule MANCINI-NERI à M. Paul-Donat POLI.

ETAIENT ABSENTS : MM.

M. Jean-Louis ALBERTINI.
M. Henri ANTONA.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi N° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi N° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi N° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi N° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de l'Environnement, des Transports, de l'Urbanisme, du Logement, des Affaires Sociales et des problèmes de santé, présenté par Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit la dotation d'autorisation de programme ministérielle d'un montant de 40 000 000 F entre les différents types d'aides au logement au titre du programme 1992.

TYPE D'AIDE	MONTANT DE L'AIDE EN MF
PLA/PALULOS	15,000
PLA CFF	1,260
PLA ST	0,500
PAP	10,240
PAH	9,000
AQLS	4,000
TOTAL	40 MF

ARTICLE 2 :

DIT que cette répartition pourra donner lieu au programme suivant :

En Millions de Francs

TYPE D'AIDE	MONTANT DE PRET OU DE PRIME	CONVERSION	MONTANT D'AP	NOMBRE THEORIQUE DE LOGEMENTS
PLA CDC	41,666	0,1200	5,000	107

PLA CFF	6,775	0,1860	1,260	5
PLA ST	4,166	0,1200	0,500	2
PAP	80,000	0,1280	10,240	240
PAH	9,000	1,0000	9,000	642
PALULOS	10,000	1,000	10,000	715
AQLS	4,000	1,000	4,000	----
TOTAL	155,607		40,000	1711

Compte tenu des reports de la PLA/PALULOS (28,254 MF), de la PLA sans travaux (0,560 MF) et de la PAH (0,550 MF), ce programme permettra le financement de 2362 logements, soit 966 logements en construction neuve et 1396 logements en amélioration

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1er Octobre
1992

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE,

Dr. Jean-Paul de ROCCA SERRA